

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 04 AVRIL 2022**

CM2022/04/04/42 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mars 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5219-1, L. 5211-1, L. 5211-40-1, L. 2121-28 et L. 2121-22,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 7,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/09/25/04 du Conseil métropolitain portant création de neuf commissions thématiques permanentes,

Vu la délibération CM2020/09/25/05 du Conseil métropolitain portant désignation des membres des neuf commissions thématiques,

Vu la délibération CM2020/12/01/43 du Conseil métropolitain portant modification de la composition des commissions thématiques,

Vu l'article 27 du règlement intérieur du Conseil de la métropole du Grand Paris,

Considérant que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,

Considérant les demandes de modification formulées par les conseillers métropolitains,

Considérant qu'il convient d'ajuster la délibération-cadre relative à la désignation des membres des neuf commissions thématiques,

APRES EN AVOIR DELIBERE

MODIFIE la délibération CM2021/12/17/20 portant modification de la composition des commissions thématiques.

DIT que sont membres des commissions :

- **La commission « Aménagement » :**

- BOUTEILLE Monique
- LECOUFLE Françoise
- DEMUYNCK Christian
- MARSIGNY Brigitte
- PARISSET Marion
- LOUAP Pascal
- SIFFREDI Georges
- PANETTA Tonino
- CAREL Pierre-Olivier
- DATI Rachida
- MADEC Roger
- DAGNAUD François
- SIMON-DECK Sylvie
- LEJOINDRE Eric
- LENGEREAU Etienne
- BEDU Vincent
- BARNAUD Jean-Pierre
- MATMATI Sinda
- MEUNIER Emile
- MONGES Philippe
- BAUDRIER Jacques
- SADI Abdel
- RUSSIER Laurent
- BORSALI Jean-Baptiste
- MALLO Benjamin

- **La commission « Finances » :**

- LEMOINE Xavier
- GICQUEL Hervé
- LAVARDE Christine
- BERGER Jean-Didier
- BENETEAU Sébastien
- BLUTEAU Jean-Michel
- CARREZ Gilles
- BERDOATI Eric
- DELL'AGNOLA Richard
- GREGOIRE Emmanuel
- GROUSSEAU Jean-Jacques
- WEIL Ariel
- DE CAUMARMOND Hélène
- LAURENT Philippe
- LAFON Laurent

- BONTINCK Katy
- BESSAC Patrice
- BLANCHET Stéphane
- DAUMIN Stéphanie
- FROMANTIN Jean-Christophe

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.